

COMITE DE SUIVI DES RETRAITES  
**PRÉSENTATION DE L'AVIS DE 2020**

**Conseil d'orientation des retraites - 28 janvier 2021**

## CONTEXTE DE L'AVIS 2020 DU CSR

En temps normal, cet avis aurait été rendu le 15 juillet sur base des projections de printemps du COR.

- Il aurait été le dernier, si adoption du projet de création du nouveau Système universel

Survenue de la crise a interrompu le processus de réforme et conduit à report des projections du COR et donc de la remise de cet avis

- Du fait de ce décalage, cet avis n'émet pas de « recommandations » pour un PLFSS 2021 qui a déjà été voté
- Mais propose d'une part une analyse des résultats des dernières projections du COR, en les mettant en regard des projections d'avant crise
- Et propose un tour d'horizon des leviers activables pour gérer à la fois les enjeux de sortie de crise et ceux qui préexistaient à la crise, dans un contexte où l'incertitude sur la vitesse et l'ampleur de la récupération reste très forte.

# AVANT LA CRISE

## Un système beaucoup réformé

- Sans aucune réforme, des dépenses qui seraient passées de 11 points de PIB en 1990 à autour de 20 points en 2040, avec donc des déficits considérables

## Après réformes, une trajectoire redevenue proche de l'équilibre via les trois leviers

- du taux d'effort (déjà passé à 13-14 points de PIB),
- de l'âge de liquidation (attendu à 64 ans vers 2040)
- et du niveau de vie relatif des retraités (repli d'environ 105% aujourd'hui à environ 95% en 2040, 85% en 2070)

## Mais...

- Un système restant néanmoins sous financé : déficits récurrents sur le passé et en projection, malgré difficulté à les définir de façon non ambiguë
- Une trajectoire à venir restant soumise aux aléas de la croissance
- Et un système complexe, peu lisible, impossible à piloter de façon harmonisée

...trois problèmes auquel visait à répondre le projet de Système universel

## L'EFFET IMMÉDIAT DE LA CRISE

Peu d'effets identifiables à ce stade sur les indicateurs structurels d'équité et d'adéquation des pensions que doit suivre le CSR

Un effet temporaire à la hausse sur le niveau de vie relatif des retraités, qui sont protégés du choc enregistré par le revenu des actifs

Et, surtout, un choc majeur à court terme pour le ratio retraites/PIB et les indicateurs de déficit

- Effet mécanique sur le premier : hausse de 13,6 à 15,2 pt de PIB
- Déficit de -1,1 point de PIB quelle que soit la convention de calcul retenue, contre -0,1 qui était attendu hors crise

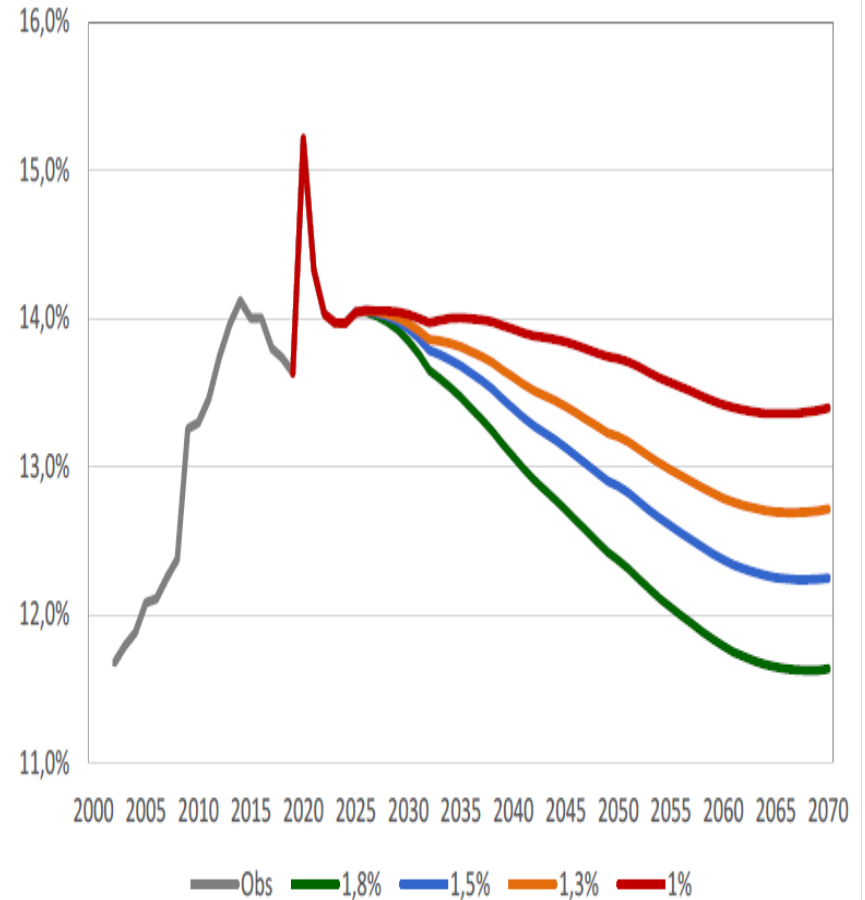
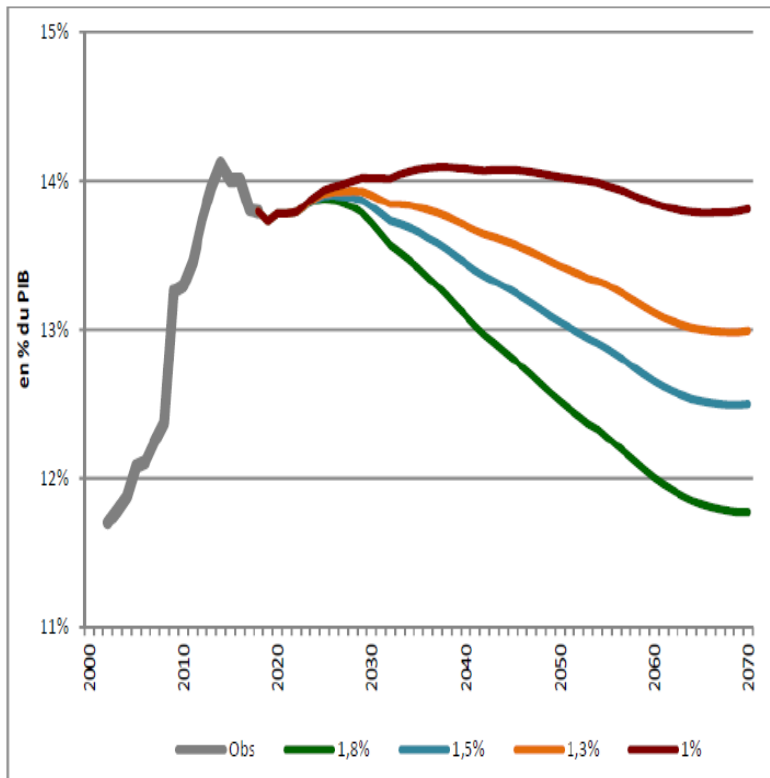
## LES EFFETS À LONG TERME

A très long terme, si retour aux mêmes hypothèses de croissance, des perspectives inchangées voire en légère amélioration

L'impact du choc « en niveau » disparaît progressivement, car il finit par être répercuté sur la pension moyenne : seul le taux de croissance importe à long terme

Et effets financièrement favorables d'une meilleure prise en compte de mesures récentes d'économie et d'une nouvelle hypothèse sur les taux de prime dans la FP, conduisant à y faire baisser les taux de remplacement

# LE RATIO RETRAITES/PIB : PROJECTIONS DE 2019 ET DE 2020

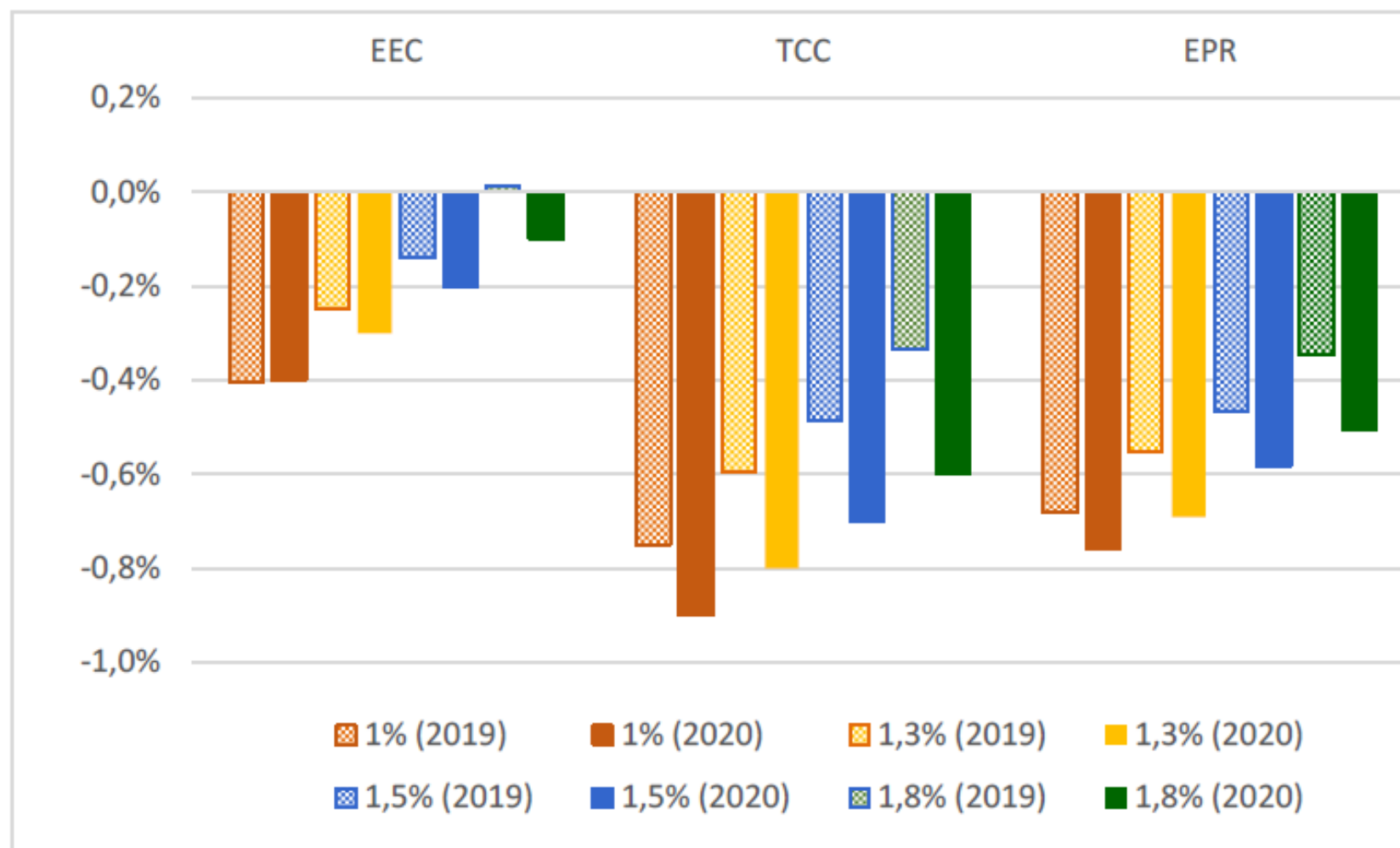


## LES EFFETS DE MOYEN TERME

A l'horizon intermédiaire de 25 ans, des déficits moyens qui restent néanmoins plus élevés que dans les projections 2019, quelle que soit la convention de calcul retenue

- Convention EEC : « effort de l'Etat constant », si sa contribution aux régimes FP ou subventionnés est fixe en part de PIB
- Convention TCC : « taux de cotisation constant », si cette contribution est constante en fraction des assiettes de cotisations correspondantes
- Convention EPR : « équilibre permanent des régimes » pour une convention supposant ces régimes FP et spéciaux toujours équilibrés, convention qui se focalise donc sur le financement des autres régimes

# DÉFICITS MOYENS À 25 ANS SELON LES TROIS CONVENTIONS PROPOSÉES PAR LE COR





## DES DÉFICITS APPELANT RÉPONSE, DANS UN CONTEXTE DE FORTE INCERTITUDE SUR LA SORTIE DE CRISE

Nécessité d'alerter de nouveau sur ces déficits et le débat qu'ils appellent pour le choix du niveau de retraites rapporté au PIB

D'autant plus que la crise pourrait déboucher sur un rythme de croissance encore plus bas que l'hypothèse basse du COR

Sa sortie pourrait certes être, à l'inverse, l'occasion d'un sursaut de croissance, mais l'hypothèse de retour à une croissance plus rapide est déjà bien couverte par l'éventail actuel de scénarios du COR.

# QUELLES STRATÉGIES ENVISAGEABLES ?

## TYPOLOGIE DES INSTRUMENTS

Le triangle traditionnel : taux d'effort, âge de liquidation, niveau de vie relatif

Cette typologie gagne à être enrichie

1) Taux d'effort

2 et 3) Age de liquidation et taux de remplacement (TR)

- Il s'agit de deux mesures liées : baisser le TR à âge donné ou décaler l'âge d'atteinte d'un TR donné sont deux mesures équivalentes si progressivité du TR avec l'âge
- Effet immédiat sur le nombre de retraités et à terme sur le niveau moyen des retraites dépendront des choix et possibilités de départ individuels

4) Revalorisation des pensions : effet immédiat sur le niveau de vie relatif de l'ensemble des pensionnés

5 et 6) Endettement et ponction dans les réserves, avec le même effet de réduire la position patrimoniale nette du système de retraite

# LEVIERS ACTIVABLES A COURT-TERME

Face à un tel type de choc, recours à l'endettement était inévitable

- Préférable à la ponction dans les réserves en contexte de taux bas, même si celles-ci vont aussi être mises à contribution, notamment les nouveaux décaissements du FRR prévus en compensation des nouveaux transferts de dette à la CADES

Endettement ne saurait cependant constituer une stratégie durable

- Le principe de la répartition est que les prestations d'aujourd'hui sont payées par les cotisations d'aujourd'hui, pas par des prélèvements de demain
- A fortiori dans un contexte de croissance lente qui ne garantit pas une hausse facile du consentement à payer, et face aussi au risque de remontée des taux

Parmi les autres leviers, seul celui de l'indexation est lui aussi efficace et donc mobilisable à court-terme

- Mais doit tenir compte du fait qu'il a déjà utilisé les années précédentes, combiné à des hausses de prélèvements : utilisation légitime mais qui se doit d'être progressive et d'une manière qui protège les retraités les moins favorisés.

## POUR LE MOYEN ET LE LONG TERME (1)

Activation des autres leviers sera bien sûr à moduler selon ce que sera la trajectoire de sortie de crise, qui est donc très incertaine

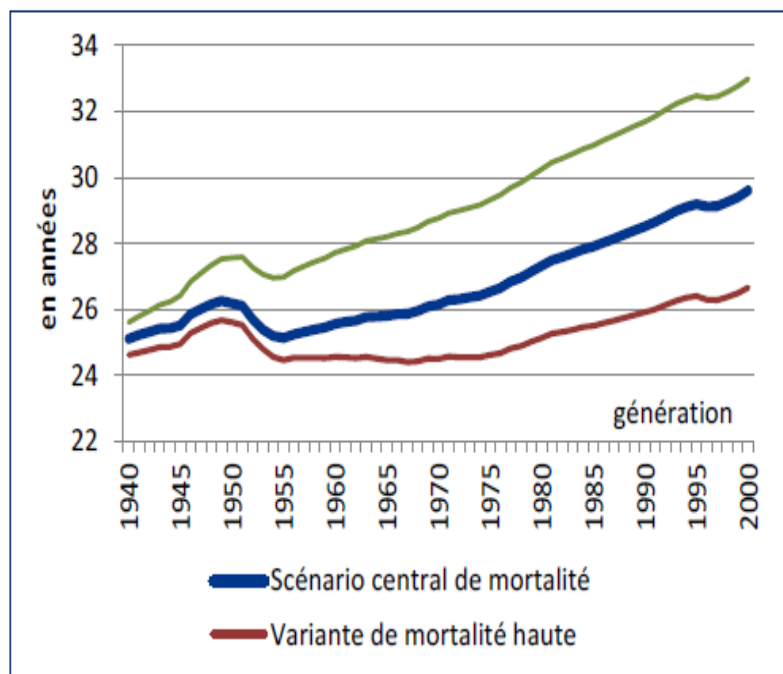
Hausse du taux d'effort restera difficile à envisager sans amélioration sensible de la situation des salariés et, en l'état, taux de cotisation du cas type suivi par le CSR déjà proche du plafond prévu par la loi (27,5 contre 28 %)

L'âge de liquidation :

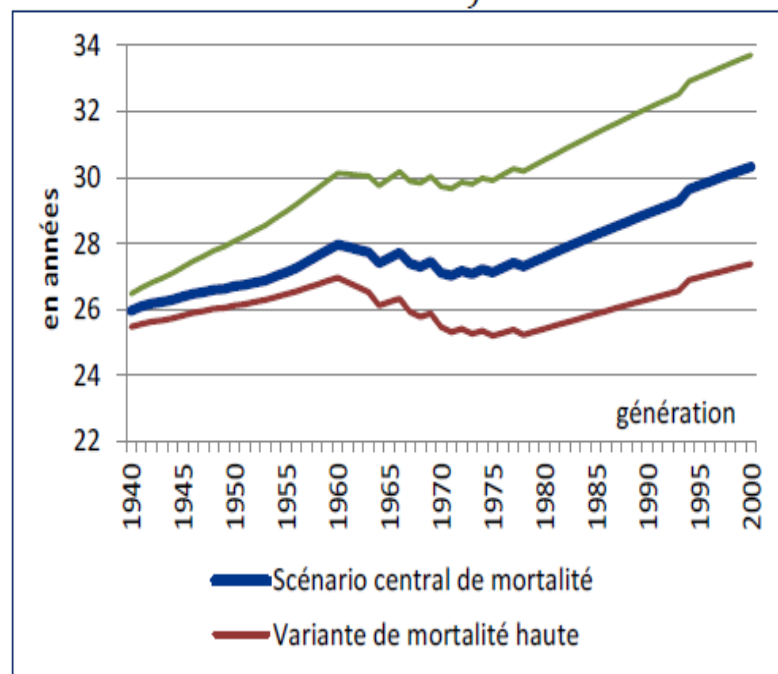
- Difficile à activer à court-terme dans un contexte de probable poussée du chômage, même si pas d'effet de bascule systématique des reports de l'âge de départ sur le nombre de chômeurs
- Marge à plus long terme si reprise de la hausse de la durée passée en retraite, i.e. hors scénario d'espérance de vie basse, dans lequel le besoin de financement sera, de toute manière, moins marqué
- Nécessité cependant d'une lisibilité des instruments : critères simples pour l'accès au taux plein, vérification de leur caractère équitable

# DURÉES DE RETRAITE EN NOMBRE D'ANNÉES

*Moyennes par génération*



*Cas type de non-cadre du privé (départ à la retraite au taux plein au régime général sans décote ni surcote)*



## POUR LE MOYEN ET LE LONG TERME (2)

### Pour les taux de remplacement

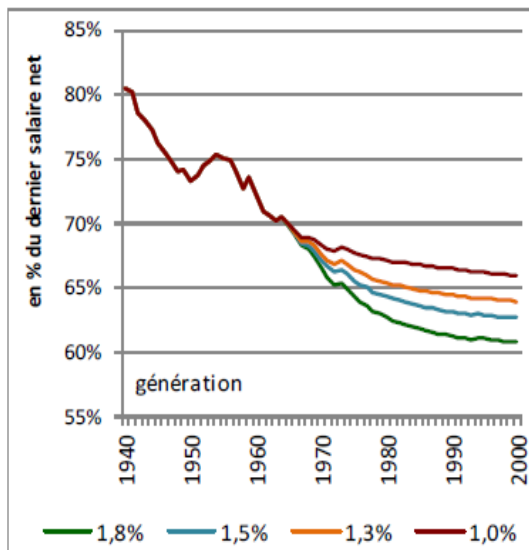
- Nouvelles projections du COR invitent à renforcer messages des avis précédents sur la difficulté de leur pilotage
- Pas de pilotage direct dans les régimes de base du privé : son évolution est soumise aux aléas de la croissance économique, via la règle des 25 meilleurs salaires revalorisés comme les prix
- Un pilotage indirect par la politique des primes pour la fonction publique

# TAUX DE REMPLACEMENT DES CAS-TYPES DU PRIVÉ ET DU PUBLIC

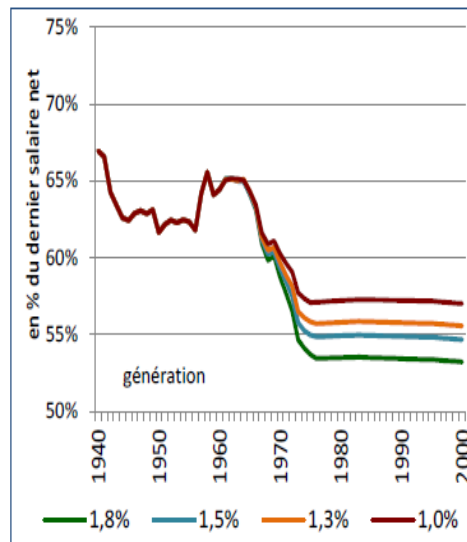
Cas type de non-cadre du privé

Cas type de sédentaire de catégorie B de la fonction publique

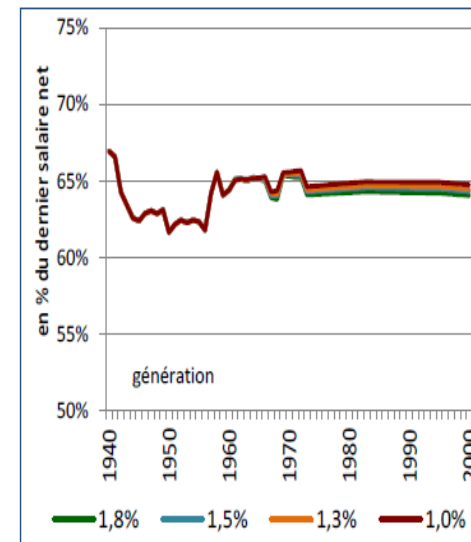
Taux de remplacement net à la liquidation (départ à la retraite au taux plein au régime général sans décote ni surcote) y compris coefficient de solidarité à l'ARRCO



Taux de remplacement net à la liquidation (départ à la retraite au taux plein) sous l'hypothèse d'une augmentation de la part de primes entre 2022 et 2037



Taux de remplacement net à la liquidation (départ à la retraite au taux plein) sous l'hypothèse d'une part de primes constante en projection



# CONTINUER DE VISER A UNE HARMONISATION DES REGLES

La comparaison de ces deux cas-types ré-illustre la difficulté d'un pilotage harmonisé des différents régimes, régulièrement soulignée par les avis du CSR , en même temps que les problèmes de lisibilité des règles

Problèmes auquel visait à remédier le projet de Système universel

Il n'appartient pas au CSR de se prononcer sur le principe d'une relance de ce projet, pas davantage sur ses modalités ou son calendrier

Mais plaide pour que l'objectif de convergence reste présent et intégré à ce que sera la gestion de la sortie de crise



**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**